

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

PREMIER BILAN D'UNE ANNÉE DE PROGRAMME « NOUVEAUX SERVICES - EMPLOIS JEUNES »

Applicable dès octobre 1997, le programme « nouveaux services - emplois jeunes » a connu, après une phase d'élaboration des projets, une montée en charge rapide à partir de la mi-1998.

Fin 1998, 85 000 des 160 000 emplois créés l'ont été dans les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Ils se sont traduits par un peu plus d'une embauche sur deux sur les 120 000 recrutements déjà réalisés.

Les associations et les collectivités territoriales se sont notamment mobilisées et ont développé des activités dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, de la culture et du sport.

Le développement de ces activités a permis à des jeunes, qui pour plus de 70 % d'entre eux étaient au chômage, de trouver un emploi. Cet emploi, presque toujours à temps plein, est dans un peu plus d'un cas sur deux rémunéré au-dessus du SMIC.

Les associations ont eu recours au contrat à durée indéterminée pour plus de la moitié des embauches.

Destiné à favoriser l'emploi de jeunes et l'émergence de nouveaux services, le programme « nouveaux services - emplois jeunes » repose sur la mise en œuvre de projets de développement d'activités par les collectivités territoriales, les associations, la Police Nationale et les établissements publics (encadré 1). Au 31 décembre 1998, 158 450 emplois ont été créés et près de 120 000 jeunes embauchés.

Une montée en charge rapide depuis mi-1998

Depuis octobre 1997, le programme « nouveaux services - emplois jeunes » a permis de créer environ 85 000 emplois dans le cadre des conventions conclues entre l'État et les employeurs, hors Éducation Nationale et Police Nationale. Fin 1998, ces emplois avaient donné lieu à environ 66 500 embauches dans les collectivités ter-



ritoriales, les associations et les établissements publics (1).

Les embauches dans les collectivités territoriales et dans les associations ont évolué de façon quasiment identique, avec une accélération depuis le milieu de l'année 1998 (graphique 1).

Mais globalement, cette montée en charge ne s'est pas faite de la même manière sur l'ensemble du territoire. Ainsi, depuis le début du programme « nouveaux services - emplois jeunes », les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations ont embauché plus de 1 000 jeunes dans treize départements (France entière). A l'opposé, dans un quart des départements, les employeurs ont embauché entre 100 et 300 jeunes entre octobre 1997 et décembre 1998 (carte 1).

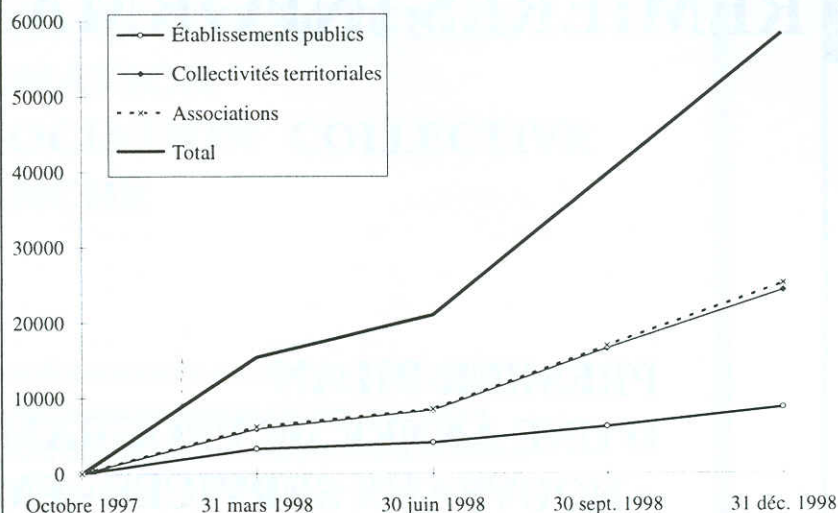
Cette répartition géographique des embauches peut être analysée au regard des deux objectifs principaux du programme : développer les services en vue de répondre à des besoins non satisfaits et fournir un emploi aux jeunes qui n'en ont pas.

Les départements de la Dordogne, du Gers, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de la Corse-du-Sud répondent notamment à ces deux objectifs avec un nombre élevé de contrats « nouveaux services - emplois jeunes » rapporté aussi bien au nombre d'habitants qu'au nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en catégorie 1 (cartes 2 et 3).

Selon les données disponibles (statistiques relatives aux dossiers d'embauche instruits entre le 20 septembre et le 23 décembre 1998), un jeune sur dix embauché en contrat « emploi jeune » habite une zone urbaine sensible (ZUS).

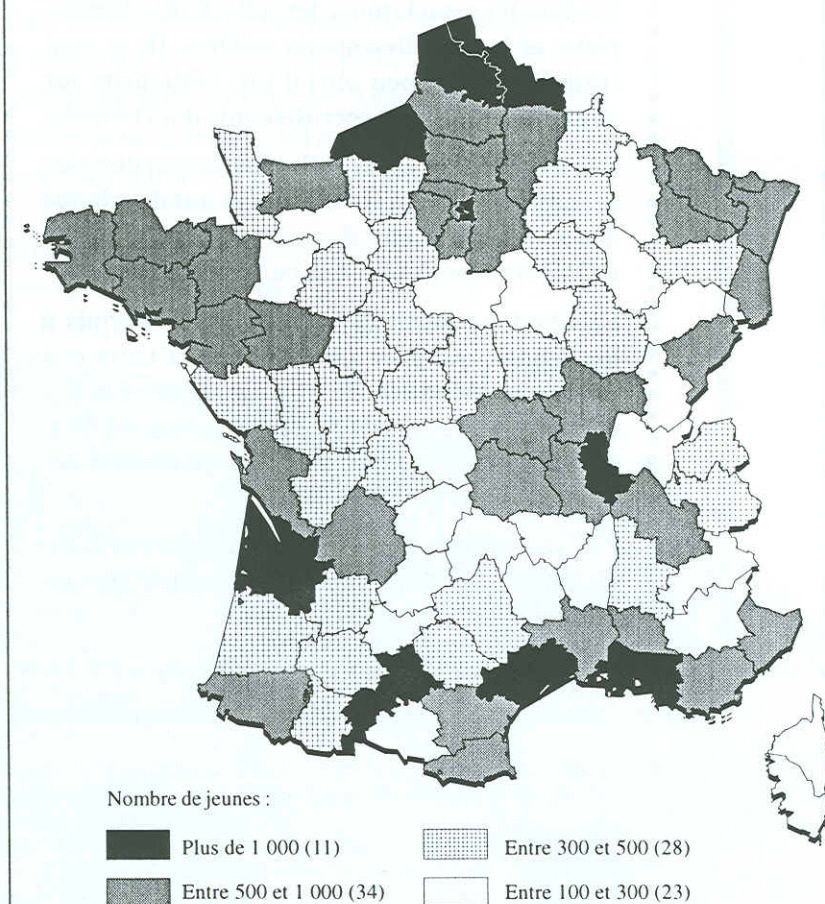
(1) - 60 092 selon les données provisoires fournies par le CNASEA - encadré 2.

Graphique 1
Évolution des embauches selon le type d'employeur
Flux trimestriels



Source : CNASEA, MES-DARES.

Carte 1
Nombre d'embauches par département
Flux cumulés au 31 décembre 1998



Source : CNASEA, MES-DARES.

